

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation

6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage

6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**REPARTITION DES
DEPENSES COMMUNES**

REPARTITION DES DEPENSES COMMUNES

VOTE :

POUR : 113

CONTRE : 0

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, par 113 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- 1) accepte la révision par avenant des dépenses communes entre le Syndicat du Sud-Est, le SEICE et le SICROM suivant les modalités qui ont été présentées et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2007,
- 2) autorise le Président à signer l'avenant à la convention existante.

**DELIBERATION
N° 2006/13**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 15 décembre 2006